



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL BRETAGNE
REÇU LE

23 JUN 2026

Unité Départementale des Côtes d'Armor

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le **16 JUIN 2026**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Gadea CABANILLAS DE LA TORRE
Gestion des Côtes-d'Armor
Tél. : 02 99 84 59 02
Courriel : gadea.cabanillas@culture.gouv.fr

Réf : SRA/mfg 26 - 485

Le Préfet

à

DREAL Bretagne
UD 22 – Sub 1
à l'attention de M. Fabrice Tassin

Objet : Autorisation environnementale

Date de réception	: 27 avril 2026
Présenté par	: SEPE Energie des Corcées
Lieu	: La Taille Boscher – LA MOTTE
Cadastre	: //
N° de dossier	: AIOT 0100292158

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles,
Pour le Directeur régional

Élena PAILLET
Conservatrice régionale de l'archéologie